«Pour les sénateurs centristes - « Nous devons nous mobiliser très rapidement » sur le projet de loi Biodiversité»

22/01/2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour les sénateurs centristes - « Nous devons nous mobiliser très rapidement » sur le projet de loi Biodiversité

Le Sénat examine en ce moment le projet de loi Biodiversité. Pour les sénateurs centristes, la France a dans ce domaine des scientifiques exceptionnels et une responsabilité exceptionnelle : « nous ne pouvons plus continuer à décider dans l'ignorance des conséquences de nos actes ». Face à la menace de 6e extinction, « nous devons nous mobiliser très rapidement ».

Hervé Maurey, sénateur de l'Eure, Président de la Commission du développement durable, a salué le travail en commission qui a permis d'aboutir à un texte « *équilibré, réaliste, pragmatique et simplificateur* ». Pour le sénateur, « *en adoptant des stratégies efficaces de maintien de la biodiversité, par la gestion des habitats et des espèces menacées ou encore la création d'aires protégées, sur terre et en mer, il est possible d'améliorer la résistance des écosystèmes humains et naturels aux changements climatiques. La biodiversité peut, grâce à l'agriculture et à la forêt, atténuer la croissance de la quantité de CO2 en créant des puits de carbone. Enfin elle représente un atout économique avec l'agriculture, la pêche, la pharmacopée, le tourisme…* »

Françoise Férat, sénatrice de la Marne, Rapporteure pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, est intervenue sur la réforme de la procédure d'inscription des sites : « *s'il faut mettre de l'ordre, de la cohérence, classer des sites, pourquoi geler la liste très utiles aux architectes des bâtiments de France et aux services territoriaux de l'architecture et du patrimoine ? Le Gouvernement ne peut pas laisser les collectivités territoriales orchestrer seules la protection de leurs territoires* ». La sénatrice regrette la suppression par l'Assemblée nationale du dispositif « bâches publicitaires sur les chantiers des monuments historiques » : « *cette dérogation, au code de l'environnement, rétablie par la Commission de la culture, est importante car elle permet d'affecter les recettes publicitaires au financement des travaux. N'oublions pas le soutien à l'activité pour les métiers de la restauration, dont les savoir-faire sont menacés par le repli des crédits publics* ».

Pour **Annick Billon, sénatrice de Vendée**, l'introduction de la complémentarité entre l'environnement, l'agriculture et la sylviculture est une avancée importante : « *on ne peut continuer à opposer défense de la nature et exploitation économique des ressources naturelles* ». La sénatrice a cité l'exemple de « *méthodes agricoles innovantes telles que celles promues en Vendée, par des associations comme l'Adap, Association pour la promotion d'une agriculture durable, qui développe des techniques de semis direct sous couvert végétal pour cultiver sans travailler le sol et en stockant du carbone* ». La sénatrice a indiqué que le groupe UDI-UC a déposé des amendements visant à améliorer la représentation des agents économiques et à valoriser la mutation de leur activité, « *car c'est au sein des instances de gouvernance que doit se concrétiser la collaboration*

de tous les acteurs dédiés à la défense de la biodiversité dont les agriculteurs ».

Pierre Médevielle, sénateur de la Haute Garonne , est intervenu sur le système de compensation de l'atteinte à la biodiversité : « *impliquer systématiquement tous les acteurs locaux à la signature des contrats définissant les mesures de compensation améliorerait le dispositif* ». Ainsi le sénateur propose de confier à l'Observatoire de la consommation des espaces agricoles la mission de dresser un état des lieux des espaces mobilisables dans le cadre de cette compensation. Le sénateur, préconise d'aborder la biodiversité avec une approche prospective et positive, de nature à réconcilier l'environnement et l'activité économique : *« défendre la biodiversité, c'est à la fois répondre à une menace vitale mais aussi préparer l'avenir et celui des générations futures* ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC